



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Conseil international de l'action sociale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Le Conseil international de l'action sociale est l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales d'envergure mondiale qui promeut le développement social, l'action sociale et la justice sociale dans le monde. La promotion de l'égalité entre les sexes au bénéfice des filles et des femmes de tous âges constitue l'une de nos priorités. Étant donné que les femmes âgées sont particulièrement marginalisées et exclues dans de nombreuses sociétés, nous estimons que la communauté internationale ne devrait pas négliger un aspect aussi important que la protection sociale des femmes âgées lors de l'évaluation du Programme d'action de Beijing, et davantage même pendant les échanges sur le cadre de développement pour l'après-2015. Vingt ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, la communauté internationale doit encore répondre aux besoins spécifiques des femmes âgées dans la société et remédier aux lacunes qui existent. L'adoption d'une approche axée sur la vie entière dans les stratégies de développement ainsi que de mesures de lutte contre la pauvreté bien conçues et d'autres programmes de protection sociale permet de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale. Le Conseil international de l'action sociale estime qu'il est essentiel de prendre en compte les questions de politique ci-après dans les délibérations internationales futures :

Vieillesse de la population : l'accroissement spectaculaire de la longévité dans le monde se poursuit au XXI^e siècle dans un contexte de baisse de la natalité dans de nombreux pays, avec des prévisions indiquant que d'ici à 2050, le nombre de citoyens du monde âgés de 15 ans au plus sera égal à ceux âgés de 60 ans et plus pour la première fois dans l'histoire. Les pays en développement connaissent une transition démographique encore plus spectaculaire que les pays développés avec la mise en œuvre de programmes de protection sociale accessibles aux personnes âgées et aux handicapés. Aujourd'hui, deux personnes sur trois âgées de 60 ans et plus vivent dans les pays en développement et d'ici à 2050, presque 4 sur 5 y vivront. Les décideurs sont confrontés à une question cruciale, celle de savoir comment protéger les personnes vulnérables dans un monde qui vieillit rapidement.

Disparités entre les sexes : les différences et les disparités entre les sexes restent prononcées chez les adultes dans tous les pays du monde. Dès la naissance, les femmes dans de nombreuses sociétés ont un statut inférieur, un accès limité à l'éducation, peu de choix en ce qui concerne le mariage et la maternité, un accès limité à un travail ou un emploi rémunéré dans l'économie formelle à l'inverse des hommes. Il est peu probable qu'elles héritent des biens, fort probable qu'elles deviennent veuves et qu'elles soient lésées par des pratiques traditionnelles néfastes. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être des aidantes non rémunérées d'enfants, de petits-enfants, d'époux et d'autres membres de la famille et, en retour, peuvent difficilement compter sur leurs époux pour prendre soins d'elles lorsqu'elles seront âgées. Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes de connaître la pauvreté absolue et relative ainsi que l'exclusion sociale. L'exclusion sociale des femmes est liée à une multitude de facteurs, notamment le mariage, la santé et la situation professionnelle.

Inégalité croissante et précarité persistante des revenus : une inégalité croissante au sein des nations et entre elles constitue un fléau pour les sociétés de plusieurs manières. Pour les personnes âgées des pays développés et en développement, l'augmentation du niveau de la pauvreté et des inégalités en matière

de revenu, la détérioration de l'état de santé et la discrimination généralisée basée sur l'âge constituent des obstacles au plein emploi et aux droits humains de cette catégorie sociale. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à la précarité sociale. En raison du changement des structures sociales, la vie des personnes âgées sont socialement fragilisées. Elles sont de moins en moins prises en charge par les membres jeunes de leur famille que par le passé. Confrontées toute leur vie à des formes de discrimination en matière de revenu fondée sur le sexe, les femmes accumulent moins de richesse individuelle et ont des droits limités en matière de transfert de revenus de la sécurité sociale (tels que les droits de pension) et demeurent par conséquent beaucoup plus vulnérables lorsqu'elles sont âgées. En conséquence, les femmes âgées sont défavorisées de façons multiples en raison de leur sexe et de leur âge.

Discriminations sexistes en matière d'emploi et pauvreté : l'impact des différences et des inégalités entre les sexes dans l'éducation et l'emploi augmente à chaque étape de la vie d'un individu en se renforçant davantage en frappant le plus durement dans la vieillesse, ce qui fait que les femmes sont plus exposées à la pauvreté lorsqu'elles sont âgées, tant dans les pays développés que ceux en développement. Il existe un lien structurel entre les femmes âgées et la pauvreté. Par ailleurs, elles sont affectées de différentes manières selon leur statut matrimonial, l'âge tout au long de la vie, la race, l'origine ethnique, l'origine linguistique, les aptitudes, l'orientation sexuelle, la citoyenneté, la caste et la classe sociale. Les femmes qui vivent seules sont plus exposées à la pauvreté que celles qui sont mariées ou qui vivent dans des familles élargies. Les femmes sont également plus susceptibles que les hommes d'interrompre leur activité professionnelle en raison de l'accouchement, de la prise en charge de l'enfant et de celle des membres de la famille âgés et des époux à mesure qu'ils prennent de l'âge. Ceci se traduit par des désavantages dans le revenu de retraite, qui peuvent être aggravés par la mort d'un époux et la perte de la retraite en son nom.

Les femmes reçoivent des salaires bas pour un « travail de femme » et, en général, on s'attend à ce qu'elles fassent gratuitement des travaux tels que s'occuper des enfants et les éduquer, soigner les malades, préparer les repas, faire le nettoyage et servir les autres. Les femmes dans les pays en développement qui migrent vers d'autres pays à la recherche d'un emploi dans l'économie informelle (comme travailleuses domestiques, par exemple), peuvent se retrouver sans pension ou contraintes de travailler même à un âge avancé. Aucune société à ce jour n'a trouvé une formule juste qui permette de rémunérer les femmes pour leur travail de procréation qui a une importance capitale pour la pérennité de toute société.

Programmes de protection sociale fondés sur le sexe : bien que de nombreux adultes âgés dans les pays développés et en développement restent sur le marché du travail rémunéré, à la longue, le travail qu'ils occupent pourrait s'avérer au-dessus de leurs capacités. Dans les pays développés, les régimes de sécurité sociale et de retraite et l'épargne remplacent le revenu du travail de nombreux travailleurs âgés; en revanche, dans les pays en développement, les familles peuvent prendre en charge économiquement les membres âgés de la famille. Alors que les femmes accèdent au marché de l'emploi en grand nombre et y restent plus longtemps tout au long de leur vie, les différences entre les sexes persistent toujours en termes de participation au marché de l'emploi, de répartition des tâches rémunérées et non rémunérées entre les sexes, des conditions de travail et des salaires. Dans les pays en développement en particulier, davantage de femmes que d'hommes occupent des

emplois mal rémunérés, ne bénéficient pas d'une protection sociale et se retrouvent souvent dans le secteur informel. Dans les pays en développement, les emplois du secteur informel représentent plus de la moitié de l'ensemble des emplois du secteur non agricole. Un emploi informel signifie généralement que l'employé ne perçoit aucune retraite ou bien une retraite très faible, sauf là où existent des régimes non contributifs très importants.

Égalité des sexes et aide familiale : la charge de travail non rémunéré peut affecter négativement les femmes âgées dans les pays développés et ceux en développement. Alors que l'essentiel des soins est dispensé par les femmes aux membres de la famille, le système de soins de longue durée allège le fardeau des aidantes familiales et permet également aux adultes âgés vivant seuls de bénéficier des soins nécessaires à domicile. Les femmes sont également plus susceptibles que les hommes d'assurer les tâches de garde et de soins des enfants, des petits-enfants, des époux et d'autres membres de la famille, sans rémunération, et, en retour, peuvent difficilement compter sur leurs époux pour prendre soins d'elles lorsqu'elles seront âgées.

Il existe un nombre croissant de ménages avec saut de génération avec des personnes âgées et des enfants dépendants; cela est dû au VIH et au SIDA ainsi qu'à l'exode rural des adultes en âge de travailler. Dans les pays où le VIH et le sida ont décimé la population en âge de travailler, les grands-parents se retrouvent seuls sans enfants adultes pour s'occuper d'eux dans leur vieillesse; à l'inverse, ce sont plutôt ces grands-parents qui prennent soin des petits-enfants orphelins et d'autres membres de la famille dépendants. Parmi les impacts du VIH/sida sur les femmes âgées en Afrique, on peut citer les responsabilités accrues en matière de soins, la violation des droits au logement et à la propriété, une exposition accrue à la violence et une plus grande vulnérabilité à la pauvreté.

Dans certaines parties du monde, les femmes âgées sont les cibles de la vengeance communautaire à travers des accusations de pratique de sorcellerie et sont défavorisées par les lois en matière d'héritage qui les empêchent de rester chez elles en cas de divorce ou de décès du mari. Les effets cumulés de ces pratiques sont la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Conseil international de l'action sociale considère la protection sociale de tous comme une étape cruciale dans la création d'une « société pour tous » retenue comme l'un des objectifs clés du Sommet mondial pour le développement social organisé à Copenhague il y a vingt ans. Le nouvel élan imprimé aux efforts visant à promouvoir la protection sociale à travers le monde a été apporté lorsque la Recommandation 202 sur les socles nationaux de protection sociale a été unanimement adoptée par la Conférence internationale du travail à sa 101^e session en 2012. La mise en œuvre des socles de protection sociale définis au plan national est de plus en plus reconnue comme étant un important outil pour lutter contre la pauvreté et les inégalités chez tous, y compris chez les femmes âgées. Les socles de protection sociale sont indispensables pour prévenir la marginalisation des femmes âgées dans la société et protéger leurs droits. Une approche axée sur les droits visant à protéger les femmes, les hommes et les enfants des risques et des vulnérabilités permet de leur assurer le bien-être pendant toute leur vie, en leur garantissant l'accès aux services de santé et à d'autres services de base, ainsi qu'un minimum de garantie des moyens d'existence. Le Conseil international de l'action sociale a encouragé cette initiative depuis qu'elles a été lancée par les Nations Unies en 2009.

En faisant cause commune avec plus de 80 autres organisations non gouvernementales, le Conseil international de l'action sociale a formé une Coalition mondiale sur les socles de protection sociale qui a un rôle de plus en plus important à jouer, à savoir orienter le débat, sensibiliser, parvenir à un consensus national sur les socles de protection sociale et pour un ordre économique mondial plus humain et plus sensible aux besoins des personnes.

Nous sommes entièrement d'accord que « personne ne devrait être exclu » et encourageons la Commission à examiner les recommandations suivantes :

- La « révolution des données » prônée par le Secrétaire général des Nations Unies devrait être élargie aux données détaillées sur la pauvreté (y compris la collecte de données localisées) et à une ventilation par âge et par sexe pour tous les États Membres des Nations Unies;
 - Les mesures de lutte contre la pauvreté chez les femmes âgées devraient commencer par les filles et se poursuivre pendant toute leur vie, en garantissent une nutrition et des soins de santé adéquats, notamment la santé procréative et la prévention de la violence, l'éducation, l'élimination de la discrimination dans l'accès à l'emploi, des programmes de protection sociale tout au long de leur vie et une reconnaissance juste du travail non rémunéré, y compris des soins apportés;
 - Les gouvernements doivent travailler inlassablement pour réduire les inégalités dans la répartition des revenus et accorder plus d'opportunités aux filles et aux femmes de tous âges;
 - L'Initiative pour un socle de protection sociale devrait bénéficier à tous les pays, être adaptée aux circonstances nationales spécifiques et appliquée de manière cohérente au niveau national.
-